



FORÊT DOMANIALE de Raismes-Saint Amand-Wallers

- Itinéraires équestres**
- Circuits V.T.T.**
 - Circuit de l'Étoile de Cernay 9 Km
 - Circuit des Bruyères 6 Km
 - Circuit des Mineurs 5 Km
 - Circuit des Terrils 12 Km
 - Grand Circuit 18 Km
- Circuits pédestres**
 - Circuit de Cataline 7 Km
 - Circuits du Site de Sabatier 1,6/2,3/3,4 Km
 - Circuit des Insurgés 2,5 Km
 - Circuit des Prés-Charniers 3 Km
 - Circuit du Gros-Chêne 4 Km
 - Sentier de l'eau 3 Km
 - Circuit du Coucou 2,5 Km
 - Circuit de la Mare à Goriaux 6,5 Km
- Chemin de Grande Randonnée**
- GRP Bassin Minier**
- Voie verte des Gueules Noires**



Échelle: 1/20 000
 Réalisation : **Études et Cartographie**
 tél : 03 20 51 94 95
 Édition 2014



- Réserve Biologique
- Réseau routier
- Route non ouverte à la circulation automobile
- Chemin forestier empierré
- Chemin ou sentier forestier en terrain naturel
- Principaux layons
- Piste cyclable
- Limite de la forêt domaniale
- Limite et n° de parcelle
- Maison du Parc
- Équipement du Parc
- Maison forestière
- Aire de stationnement
- Aire de détente, pique-nique
- Arbre remarquable
- Site intéressant ou curiosité
- Point informations
- Observatoire
- Camping
- Centre équestre
- Chevalment

Horaires d'ouverture du Parc variables selon les saisons
 renseignements auprès de l'Office du Tourisme
 03.27.48.39.65

Fermeture : 17h l'hiver
 18h30 l'été



De nombreuses informations sont disponibles dans les Maisons du Parc, à l'Office National des Forêts et dans les Offices de Tourisme :

Office National des Forêts
Agence Nord Pas de Calais
24 rue Henri Loyer BP46
59004 Lille Cedex
Tel. 0033.(0)3.20.74.66.10
www.onf.fr

(F) **Maison du Parc naturel régional Scarpe-Escaut**
357 rue Notre Dame d'Amour
F-59230 Saint Amand les Eaux
Tel. 0033.(0)3.27.19.19.70
www.pnr-scarpe-escaut.fr
« Pour toutes les actualités du Parc, inscrivez-vous à la newsletter ! »

(B) **Maison du Parc des Plaines de l'Escaut**
31 rue des sapins
B-7603 Bon-Secours
Tel 0032.(0)69.77.98.10
www.plainesdelescaut.be

Avec le soutien financier de :



En France :
Office de Tourisme de la Porte du Hainaut :
0033.(0)3.27.48.39.65
Maison de la forêt :
0033.(0)3.27.36.72.72
Office de Tourisme du Valenciennois :
0033.(0)3.27.28.89.10
Office de Tourisme de Marchiennes :
0033.(0)3.27.90.58.54
Office de Tourisme de Rieulay :
0033.(0)3.27.86.03.64
Syndicat d'initiative de Orchies :
0033.(0)3.20.64.86.32

En Belgique :
Office de Tourisme d'Antoing :
0032.(0)69.44.17.29
Office de Tourisme de Beloeil :
0032.(0)69.68.95.16
Office de Tourisme de Bernissart :
0032.(0)69.76.66.13
Office de Tourisme de Péruwelz :
0032.(0)69.25.40.41

Doublement certifié au niveau européen



Crédits photos : P. Cheuva/ENRX, Samuel Dhote, Grégory Smellinks, Bénédicte Lemaire, David Delecourt
Impression: Qualité Imprim
Conception Graphique : Etudes et Cartographie

La Forêt domaniale de Raismes-Saint Amand-Wallers

Située au cœur du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, la forêt domaniale de Raismes-Saint Amand-Wallers, couvre 4838 hectares. Dans un espace péri-urbain, elle offre au promeneur la possibilité de découvrir une grande variété de milieux et de sites remarquables.

Un peu d'histoire



Cette forêt résulte de la fusion des trois forêts domaniales de Raismes (817 ha), Saint-Amand (3209 ha), Wallers (395 ha) et de l'achat entre 1987 et 1997 de diverses propriétés des Houillères pour 316 hectares.

La forêt de Raismes a été achetée par l'Etat en 1967, à l'occasion de la création du Parc naturel régional (premier Parc naturel régional français).

La forêt de Saint-Amand est désignée sous ce nom depuis 1845. La partie Est provient de l'Ancien Domaine Royal (les cantons de Fresnes-Royal et des Rouges Carrières), le reste est d'origine ecclésiastique et appartenait à diverses congrégations religieuses, en particulier à l'Abbaye de Vicoigne. Excepté le site de l'Allée des Hêtres, elle a été entièrement rasée par l'armée allemande durant la guerre de 1914-1918.



La forêt de Wallers faisait partie, avant la guerre de 1914, du domaine de Wallers qui appartenait alors au Duc Englebert d'Arenberg et au Prince Antoine d'Arenberg, sujets allemands. A la fin de l'occupation allemande en 1918, le domaine fut placé sous séquestre. L'Etat exerça son droit de préemption sur la forêt et celle-ci fut achetée et incorporée au domaine national par acte du 21 décembre 1921.

La forêt gérée



Comme toutes les forêts de plaine en France, les peuplements forestiers de la forêt domaniale de Raismes-Saint Amand-Wallers ont été marqués par l'empreinte de l'histoire (changement de propriétaire, guerres...). Pratiquement rasée en 1914, la forêt a été reconstituée en futaie par les forestiers. L'essence principale est le Chêne pédonculé qui représente 42 % de la surface puis le Pin sylvestre 26 %, le reste étant composé d'un mélange de bouleaux et de feuillus divers.

Au fil des années, le forestier sélectionne les essences, favorise leur croissance et maintient leur état sanitaire par des éclaircies. Il veille au renouvellement des peuplements en réalisant des coupes de régénération, en dégageant les semis naturels et, à défaut, en complétant par des plantations.



Cette forêt est déséquilibrée par les dommages de la 1^{ère} guerre mondiale : tous les peuplements ont le même âge. Pour équilibrer les classes d'âge, une partie des peuplements est déjà en renouvellement pour obtenir des peuplements jeunes qui sont l'avenir de la forêt.



Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*)

Gérer une forêt, c'est également veiller au respect des équilibres naturels. Ainsi, la chasse permet de réguler les populations de gibiers (chevreuil, sanglier, lapin) qui pourraient, en cas de surpopulation, mettre en péril le renouvellement des arbres de la forêt.

La gestion durable c'est l'utilisation des forêts, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, leurs fonctions écologiques, économiques et sociales et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes.

Une forêt riche

La totalité de la forêt domaniale de Raismes-Saint Amand-Wallers est inscrite au réseau (de sites) européen Natura 2000 (zone de protection spéciale et zone spéciale de conservation).

Cette forêt abrite en effet une riche biodiversité. On y trouvera par exemple des vieilles chênaies acides, des boisements humides à aulnes et frênes, ou localement de petites zones de landes tourbeuses. Ces dernières, très rares dans le Nord-Pas de Calais, abritent des espèces de plantes et de fleurs protégées comme la Bruyère à quatre angles,



Genêt d'Angleterre (*Genista angelica*)



Pic noir (*Dryocopus martius*)

le Genêt d'Angleterre, le Lycopode à massue, ainsi qu'une plante carnivore, la Rossolis à feuilles rondes.

Le classement de la forêt en Zone de Protection Spéciale (ZPS) vise à assurer la préservation d'oiseaux rares comme le Pic noir, l'Engoulevent ou la Bondrée apivore tandis que le classement en Zone Spéciale de Conservation assure la préservation des milieux.



Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)

La Réserve Biologique Intégrale de Cernay (70 ha)

L'objectif de cette réserve est de laisser vieillir la futaie centenaire de Chênes – sans aucune intervention directe de l'homme – et d'en étudier l'évolution jusqu'à son dépérissement, sa mort puis son renouvellement naturel dans le siècle à venir.



Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*)

Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*)

Les plantes rares (Rossolis, Lycopodes, Genêt anglais) ou les habitats remarquables sont préservés dans des Réserves Biologiques Domaniales pour l'essentiel interdites au public car ce sont des milieux fragiles.

Des blockhaus pour les chauves-souris



Aménagement d'un blockhaus



Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*)

Le Murin à moustaches et le Murin de Natterer et bien d'autres chauves souris apprécient les blockhaus où ils recherchent durant la période hivernale humidité, calme, et protection contre le froid. Sans une hygrométrie élevée, leur corps se dessècherait durant leur hibernation.

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, l'Office national des forêts et la Coordination mammalogique du Nord de la France ont aménagé trois blockhaus en forêt domaniale de Raismes-Saint Amand-Wallers. Après un nettoyage des lieux, les ouvertures de façades ont été partiellement obstruées pour permettre l'entrée des chauves-souris tout en leur offrant un gîte, la tranquillité et des conditions climatiques stables.

Le site minier et forestier de Sabatier

D'une étendue de 173 hectares, le site de Sabatier est constitué d'une zone forestière, d'un terril plat de 600 000 m³ de schistes noirs, d'un terril conique de 103 m d'altitude (le plus haut du Valenciennois) et de 3 étangs issus d'affaissements miniers. Ici, la Compagnie des mines d'Anzin (dont le conseil d'administration a été présidé par Maurice Sabatier), y a exploité 22,5 millions de tonnes de charbon, de 1913 à 1980.



Une balade familiale au départ de la Maison de la Forêt vous permet de traverser le site. Forêt, étangs, fosse, habitat minier, terril... Ce circuit d'un peu plus de 3 kilomètres est détaillé dans la brochure « Sentier d'interprétation du Site minier et forestier de Sabatier » dans la collection Découverte et Patrimoine publié par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut.

Demandez-le à l'Office de Tourisme de la Porte du Hainaut, ou au Parc naturel régional Scarpe-Escaut (03.27.19.19.70, www.pnr-scarpe-escaut.fr).

81 sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO !

La valeur universelle et exceptionnelle du Bassin minier est désormais reconnue officiellement par l'UNESCO.

Sur les 353 éléments que compte le périmètre minier inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco depuis juin 2012, 81 éléments (terris, cités, chevalements, fosses, châteaux, gares, cavaliers, étangs d'affaissement, etc.) sont situés dans des communes classées Parc naturel régional ou dans les villes-portes.



La Maison de la Forêt :
Équipement pédagogique du Parc naturel régional Scarpe-Escaut
accueil tout au long de l'année :
groupes scolaires ou ALSH (sensibilisation à l'environnement et au développement durable).
Étoile de la Princesse - 59590 Raismes
03.27.36.72.72
www.adepe.pnr-scarpe-escaut.fr



La Trouée d'Arenberg

De son vrai nom « Drève des Boules d'Hérin », la « Trouée » ou « Tranchée » d'Arenberg est célèbre depuis que Jean Stablinski et Edouard Delberghe ont proposé son inscription dans le circuit du Paris-Roubaix. Ce tronçon devenu mythique se situe à quelques pas de la Mare à Goriaux et du carreau de fosse d'Arenberg (sites classés au patrimoine mondial). Considérée comme la partie pavée la plus difficile de la course et longue d'environ 2,4 kilomètres, la Trouée n'est accessible qu'à pied, à cheval et bien sûr à vélo !

La maladie de Lyme



Toute personne fréquentant la forêt est exposée au risque de la maladie de Lyme. Due à la morsure d'une tique porteuse d'une bactérie de type Borrelia burgdorferi, cette maladie peut avoir des conséquences importantes : atteinte du système nerveux (atteintes des nerfs avec fourmillements, paralysie faciale, méningites...), des articulations (arthrite), du cœur...

Toutes les tiques ne sont heureusement pas porteuses de la maladie, un faible pourcentage d'entre elles est concerné, mais la fréquence d'apparition de la maladie augmente. Il convient de respecter les consignes suivantes :

- port de vêtements longs et fermés,
- inspection minutieuse du corps à chaque retour de forêt, particulièrement les plis de la peau (aisselle, genou, aine...) ainsi que le cuir chevelu. Il est important de les retirer le plus rapidement possible car le risque de transmission de la maladie augmente avec le temps de fixation,
- utilisation d'un tire-tique pour enlever la tique et désinfecter la zone de morsure,
- surveillance des points de morsures, afin de détecter toute coloration anormale de la peau et sa progression,
- en cas de trouble de santé (douleurs articulaires, état grippal...) n'hésitez à consulter un médecin.

Les animaux infectés ou porteurs de tiques ne transmettent pas la maladie aux êtres humains.



Périodes à risques

Surtout d'avril à octobre avec un pic dans les périodes où les tiques sont les plus actives c'est-à-dire d'avril à juin.

Le traitement repose sur la prise d'antibiotiques après confirmation du diagnostic par une prise de sang.